



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SEANCE DU 27 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze et le vingt sept du mois de février, à neuf heures trente, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Participent à la séance :

Lieutenant colonel Florian SOUYRIS, directeur adjoint,
M. Vincent LELONG, payeur départemental,
Mme Céline ALBERT, chef du groupement ressources humaines et formation,
Méd LCL Thierry MICHEL, représentant de médecin-colonel Jean-Pierre LAUTIER.

Présents :

Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Jean-Paul RAYNAUD, Jean GASC (suppléant de M. Christophe TESTAS), Serge ENTRAYGUES, Georges BOUSQUET, Jean-Marie FABRE, Georges PAULIN, Michel VIDAL, André MAILLE, André CABROL, Jean-Michel BOUAT, Bernard MIRAMOND, Jacques THOUROUDE, Marc COUSINIE.
Mmes Michèle VINCENT, Martine COURVEILLE.

Membres à voix consultative :

COL Christophe DULAUD, LTN Jean-Jacques DARGET, SCH Julien DURAND, CNE Mohamed BOURAHLA, Léo THIEL (suppléant de Julien ESTIVALS).

Absents excusés :

MM. André FABRE, Philippe GONZALEZ.

Secrétaire : Colonel C. DULAUD.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 16/ pouvoirs : 0/ votants : 16.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 6 / présents : 6.

Date de la convocation : 16 février 2015.

~~~~~

**RAPPORT N°009/CA - 02/15**

**OBJET : Actualisation de la convention de transfert et de mise à disposition CS Sorèze – mise à jour de l'annexe 8 – Intégration de la salle de sport.**

Le Président rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 dite de "départementalisation", une convention de transfert et de mises à disposition a été signée le 29 septembre 2000 avec avec la commune de Sorèze, où est implanté un centre de secours.

Un premier avenant a été signé le 31 mai 2005 pour mettre à disposition les biens initialement prévus en transfert en pleine propriété.

.../...

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09  
**Tél** 05-63-77-35-18 **Fax** 05-63-77-35-98  
**Courriel** direction.etat-major@sdis81.fr

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité

**Acquitté en PREFECTURE le 26/03/2015**

Un second avenant a été signé le 16 octobre 2006 pour intégrer les nouveaux locaux aménagés par la commune pour le garage des véhicules d'incendie et de secours.

Or, depuis la signature de cet avenant, de nouveaux changements sont intervenus pour permettre notamment, la création par le SDIS du Tarn d'une salle de sport d'environ 20 m<sup>2</sup> dans le prolongement des garages.

Il convient par avenant, d'intégrer ces modifications dans l'annexe 8 qui liste les biens immeubles mis à disposition des communes sus-citées.

Vu l'avis favorable de la mairie de Sorèze,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

➤ de valider l'avenant joint en annexe ;

➤ d'autoriser le Président à le signer.

Document signé électroniquement par  
le président du Conseil d'Administration,  
Michel BENOIT

***La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.***

Date de publication : 31/03/2015

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09  
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98  
Courriel [direction.etat-major@sdis81.fr](mailto:direction.etat-major@sdis81.fr)

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité

***Acquitté en PREFECTURE le 26/03/2015***

**COMMUNE DE ST SOREZE**

**AVENANT N°3  
à la convention de Transfert  
et de mise à disposition  
des services et des moyens**

**au**

**SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DU TARN**

## **EXPOSE DES MOTIFS**

Le 29 septembre 2000 la commune de SOREZE et le SDIS ont signé une convention de transfert aux termes desquels étaient définis les droits et obligations des différentes parties dans le cadre de la territorialisation des services d'incendie et de secours en application de la loi n°96.369 du 3 mai 1996 ; convention modifiée par avenant n°1 en date du 03 juin 2005 et par avenant n°2 en date du 16 octobre 2006.

Or, depuis la signature de l'avenant n°2 et afin de répondre au besoin d'aménagement du centre de secours de SOREZE, la mairie a validé le projet de construction d'une salle de sport.

Il convient donc de modifier l'annexe 8 : « LISTE DES BIENS IMMEUBLES DE LA COLLECTIVITE DE SOREZE MIS A DISPOSITION DU SDIS comme suit :

**ANNEXE 8 : LISTE DES BIENS IMMEUBLES DE LA  
COLLECTIVITE DE SOREZE  
MIS A DISPOSITION DU SDIS**

**ELEMENTS INITIAUX**

- Un bâtiment à simple-rez-de-chaussée d'une surface au sol de 250 m<sup>2</sup>.  
Bâtiment construit en 1977 et extension en 1990.  
N° cadastre : section A n°66 situé en ville.

Comportant :

- \* 2 travées (garage) ;
  - \* le bureau du chef de centre ;
  - \* la salle de réunion ;
  - \* les vestiaires / sanitaires ;
  - \* le standard ;
  - \* le local rangement.
- Un bâtiment à simple-rez-de-chaussée d'une surface au sol de 116 m<sup>2</sup> servant de garage pour les véhicules incendie.  
  
Bâtiment construit en 2004-2005.  
N° cadastre : section A n°66 situé en ville.

**EXTENSION DU CENTRE DE SECOURS**

Création par le SDIS du Tarn d'une salle de sport d'environ 20 m<sup>2</sup> dans le prolongement des garages, située en lieu et place du chemin amenant sur l'arrière du centre de secours, sur la parcelle section A n°66.

Fait en deux exemplaires.

A ALBI le :

Pour le SDIS,  
le Président,

M. Michel BENOIT

Pour la commune de Sorèze,  
le Maire,

M. Albert MAMY